

Secrétariat  
général

DRHM

Mél.  
Ce.94sg  
@ac-creteil.fr

Immeuble le Saint-  
Simon  
68, av. du général  
de Gaulle  
94011 Créteil cedex

Créteil, le 6 novembre 2017

L'inspectrice d'académie,  
Directrice académique des services de l'éducation  
nationale du Val-de-Marne,

à

Mesdames et Messieurs les inspecteurs de l'Education  
nationale de circonscription

Mesdames et messieurs les directeurs des écoles  
maternelles et élémentaires

Mesdames et messieurs les instituteurs et professeurs des  
écoles du Val-de-Marne

**Objet : Congés et autorisations d'absence des personnels enseignants du premier degré**

**Références : Décret modifié n°82-447 du 28 mai 1982  
Décret n°2013-451 du 31 mai 2013  
Décret n°2014-1133 du 3 octobre 2014  
Circulaire n°2002-168 du 2 août 2012  
Circulaire n°2017-050 du 15 mars 2017  
Instruction n°7 du 23 mai 1950**

La présente note a pour objet de rappeler la réglementation en matière de congés et d'autorisations d'absence pour les personnels enseignants du premier degré dans le département du Val-de-Marne.

## **I. LES CONGES (ANNEXE I)**

Conformément aux termes du décret n°2014-1133 du 3 octobre 2014, « pour obtenir un congé de maladie ainsi que le renouvellement du congé initialement accordé, le fonctionnaire adresse à l'administration dont il relève, dans un délai de quarante-huit heures suivant son établissement, un avis d'interruption de travail. Cet avis indique, d'après les prescriptions d'un médecin, d'un chirurgien-dentiste ou d'une sage-femme, la durée probable de l'incapacité de travail ».

Les enseignants disposant d'un arrêt de travail préviennent la circonscription de rattachement dès qu'ils en ont connaissance, puis transmettent dans un délai de quarante huit heures le formulaire d'interruption de travail dûment rempli.

A noter : Les absences pour maladie non justifiées par un arrêt de travail font systématiquement l'objet d'une retenue pour service non fait.

## **II. LES AUTORISATIONS D'ABSENCE**

Deux rappels en préambule :

1/ Un enseignant ne peut pas, par principe, s'absenter sans en avoir **au préalable** obtenu l'**autorisation**. Il devra obligatoirement transmettre à l'inspecteur de l'éducation nationale le formulaire renseigné ainsi qu'une **pièce justificative**.

Sauf cas d'urgence il convient de formuler la demande d'autorisation **deux semaines** avant la date prévue (congés scolaires non compris) afin de permettre l'instruction et de prévoir le remplacement en cas d'accord (continuité du service public).



2/ Même pour une absence de droit, l'autorisation n'est accordée que si les **nécessités de service** (ou la sécurité) ne s'y opposent pas. La continuité du service est une priorité absolue. Par conséquent une autorisation pourra être annulée en cas d'impossibilité d'assurer le remplacement ou la sécurité des enfants.

Il convient de distinguer deux types d'autorisations d'absence.

#### A. Les autorisations d'absence de droit (ANNEXE II)

Entrent dans cette catégorie les absences pour :

- Participer aux travaux d'une assemblée électorale
- Participer à un jury d'assises
- Bénéficier des autorisations liées à l'exercice du droit syndical
- Se rendre aux examens médicaux obligatoires liés à la surveillance de la grossesse ou y accompagner sa compagne

Ces absences, détaillées dans l'annexe II, sont accordées **avec traitement**.

Procédure : Formulaire d'autorisation d'absence à transmettre à l'IEN avec le justificatif.

#### B. Les autorisations d'absence facultatives (ANNEXE III)

##### - Les absences prévues par la réglementation

La régularité des périodes de vacances tout au long de l'année scolaire et les horaires de travail doivent permettre de concilier vie personnelle et vie professionnelle dans l'intérêt des élèves. En tout état de cause il convient de privilégier le hors temps scolaire pour ce type d'absences facultatives prévues par la réglementation.

L'IEN accorde ou refuse la demande d'autorisation d'absence. En cas d'accord, l'inspecteur d'académie, directeur académique des services de l'éducation nationale, se prononce sur le maintien ou non du traitement.

Procédure : Formulaire d'autorisation d'absence à transmettre à l'IEN avec le justificatif.

##### - Les absences pour convenances personnelles

Toutes les absences autres que de droit et les absences facultatives prévues par la réglementation sont des absences dites « pour convenances personnelles ». Des exemples figurent dans l'annexe III.

La décision d'octroyer ou non une absence pour convenance personnelle appartient à l'inspecteur d'académie, directeur académique des services de l'éducation nationale, après avis de l'IEN. Elle peut être accordée à titre exceptionnel, **toujours sans traitement** (prélèvement d'1/30<sup>ème</sup> indivisible par journée d'absence quelle qu'en soit la durée en heures).

Par ailleurs elle donne lieu à une déduction de l'ancienneté générale des services, susceptible d'influer sur le barème en cas de mutation ou sur l'avancement de l'agent.

**Toute absence non justifiée par un document sera considérée comme une absence pour convenances personnelles.**

**IMPORTANT** : Les absences ne constituent nullement un droit pour le fonctionnaire. Elles seront accordées avec circonspection et vigilance afin de ne pas perturber la scolarité des élèves et la continuité du fonctionnement du service public.

Procédure : Formulaire d'autorisation d'absence à transmettre à l'IEN pour avis avec le justificatif puis envoi à l'IA-DASEN pour décision.

Sachant compter sur votre collaboration et votre sens du service public, je vous remercie de l'attention que vous porterez au respect de ces instructions.

Guyène Mouquet-Burfin

## Annexe I - Principaux congés

CONGES	DUREE	PIECES A FOURNIR	DELAJ DE TRANSMISSION	OBSERVATIONS
Congé de maladie ordinaire (CMO)		Arrêt de travail établi par le médecin	A transmettre à la circonscription sous 48h	48 heures délai de rigueur conformément aux dispositions de l'article 1 <sup>er</sup> du décret 2014-1133 du 3 octobre 2014 relatif à la procédure de contrôle des arrêts de maladie des fonctionnaires.
Accident de service		Déclaration d'accident et certificat du médecin	Dès que possible	<b>Reconnaissance</b> de l'imputabilité au service <b>après instruction</b> par le service des affaires médicales de la direction académique
Congé de maternité	<b>Cas général</b> : début six semaines avant la date présumée d'accouchement, dix semaines après. A compter du 3 <sup>ème</sup> enfant, 8 semaines avant et 18 semaines après. Naissance multiple : 2 enfants : 12 semaines avant - 22 semaines après 3 enfants et plus : 24 semaines avant - 22 semaines après	Déclaration de grossesse (certificat médical mentionnant la date présumée d'accouchement et formulaire afférent.)	A compter du 3 <sup>ème</sup> mois de grossesse et avant la fin du 4 <sup>ème</sup> mois.	
Grossesse pathologique	quota de 14 jours à prendre en une ou plusieurs fois à tout moment de la grossesse une fois celle-ci déclarée.	Arrêt de travail établi par le médecin	A transmettre à la circonscription sous 48h	<b><u>La case en rapport avec un état résultant de la grossesse doit être cochée</u></b>
Couches pathologiques	28 jours maximum à prendre consécutivement au congé de maternité	Arrêt de travail établi par le médecin	A transmettre à la circonscription sous 48h	Arrêt de 28 jours Au-delà de 28 jours, régularisation au titre de la maladie. <b><u>La case en rapport avec un état résultant de la grossesse doit être cochée</u></b>

## Annexe I - Principaux congés

CONGES	DUREE	PIECES A FOURNIR	DELAJ DE TRANSMISSION	OBSERVATIONS
Congé de paternité	<p>11 jours maximum, les jours de congé se décomptent dimanches et jours non travaillés compris ; le congé peut être fractionné en 2 périodes dont l'une est d'au moins 7 jours.</p> <p>Le congé est à prendre dans les 4 mois suivant la naissance de l'enfant.</p> <p>Pour les contractuels ce congé n'est pas fractionnable.</p> <p>18 jours en cas de naissance multiple.</p>	Un acte de naissance de l'enfant devra être fourni dès que possible.	La demande doit être adressée un <b>mois minimum</b> avant la date choisie du début de congé.	
Congé d'adoption	10 semaines : début à la date d'arrivée de l'enfant au foyer ou dans les 7 jours qui précèdent,	Document officiel attestant de l'accord donné pour adoption et justificatif de l'arrivée de l'enfant au foyer	La demande doit être formulée dans un délai respectable afin d'assurer la continuité du service.	Peut être réparti entre la mère et le père
Congé de solidarité familiale	<p>Le congé de solidarité familiale peut être accordé :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>pour une période continue d'une durée maximale de 3 mois, renouvelable 1 fois,</li> <li>par périodes fractionnées d'au moins 7 jours consécutifs, dont la durée cumulée ne peut pas être supérieure à 6 mois,</li> <li>sous forme d'un temps partiel à 50 %, 60 %, 70 % ou 80 % du temps complet pour une durée maximale de 3 mois, renouvelable 1 fois.</li> </ul> <p>Aucune durée minimale n'est fixée réglementairement. L'agent choisit le mode d'organisation du congé de solidarité.</p>	<p>Courrier de l'intéressé.</p> <p>Certificat médical indiquant la durée du congé et attestant que la personne assistée est atteinte d'une pathologie mettant en jeu le pronostic vital</p>		<p>Le bénéficiaire du congé de solidarité familiale perçoit une allocation journalière d'accompagnement d'une personne en fin de vie. Le montant est identique quel que soit le statut de l'agent.</p> <p>Montant de l'allocation journalière :</p> <p>Cessation d'activité <b>55,15 €</b> par jour 21 jours maximum</p> <p>Temps partiel <b>27,58 €</b> par jour 42 jours maximum</p>

## Annexe I - Principaux congés

CONGES	DUREE	PIECES A FOURNIR	DELAJ DE TRANSMISSION	OBSERVATIONS
Congé de présence parentale	La durée du congé de présence parentale est fixée à 310 jours ouvrés maximum (environ 15 mois) au cours d'une période de 36 mois (3 ans) pour un même enfant et une même pathologie. Le congé peut être pris en une ou plusieurs fois. Chaque jour n'est pas fractionnable.	Courrier de l'intéressé.  certificat médical attestant la pathologie de l'enfant et la nécessité de présence et de soins à fournir par période de 6 mois.		Non rémunéré
<b>Congé de formation syndicale ( décret n°84-474 du 15 juin 1984)</b>				
Absence pour formation syndicale	12 jours ouvrables/an	Convocation Attestation d'assiduité à l'issue	Dés réception A produire au moins <b>1 mois</b> à l'avance.	AVEC TRAITEMENT Sous réserve de production de l'attestation d'assiduité

## ANNEXE II - AUTORISATIONS D'ABSENCES DE DROIT

A l'occasion de certains évènements, les fonctionnaires et agents non titulaires peuvent être autorisés à s'absenter du service **sur présentation d'un justificatif de l'évènement.**

AUTORISATIONS D'ABSENCE DE DROIT	PIECES A FOURNIR	DELAI DE TRANSMISSION	COMPETENCE	OBSERVATIONS
Examens médicaux obligatoires : - liés à la grossesse (Le conjoint de la femme enceinte ou la personne liée à elle par un pacte civil de solidarité ou vivant maritalement avec elle bénéficie également d'une autorisation d'absence pour se rendre à trois des examens médicaux obligatoires au maximum)  - liés à la surveillance médicale annuelle de prévention en faveur des agents	Certificat médical ou convocation	A transmettre à la circonscription sous 48h	IEN	AVEC TRAITEMENT
Participation à un jury de cour d'assises	Convocation du TGI	Dès réception	IEN	AVEC TRAITEMENT
<b>Travaux d'une assemblée publique électorale</b>				
Des autorisations d'absences sont accordées pour permettre à un membre d'un conseil municipal, général ou régional, de participer :				
Aux séances plénières	Pièces justificatives	Dès réception et au moins 3 jours avant l'absence	IEN	AVEC TRAITEMENT

## ANNEXE II - AUTORISATIONS D'ABSENCES DE DROIT

A l'occasion de certains évènements, les fonctionnaires et agents non titulaires peuvent être autorisés à s'absenter du service **sur présentation d'un justificatif de l'évènement.**

Réunions des commissions dont il est membre	Pièces justificatives	Dès réception et au moins 3 jours avant l'absence	IEN	Indépendamment des autorisations d'absence prévues ci-contre, les maires, les adjoints, les conseillers municipaux des communes de 3500 habitants au moins, les présidents et membres des conseils généraux et régionaux, ont droit à un crédit d'heures (forfaitaire et trimestriel) leur permettant de disposer d'une part, du temps nécessaire à l'administration de la commune, du département, de la région ou de l'organisme auprès duquel ils les représentent, d'autre part à la préparation des réunions et des instances où ils siègent.
Réunions des assemblées délibérantes et des bureaux des organismes où il a été désigné pour représenter la commune, le département ou la région selon le cas	Pièces justificatives	Dès réception et au moins 3 jours avant l'absence	IEN	
<b>Autorisations à titre syndical (décret n°82-447 du 28 mai 1982) Sous réserve des nécessités de service</b>				
AUTORISATIONS D'ABSENCE DE DROIT	PIECES A FOURNIR	DELAI DE TRANSMISSION	COMPETENCE	OBSERVATIONS
Réunion d'information syndicale (RIS) (art. 5 du décret n°82-447 du 28 mai 1982) Arrêté du 29 août 2014 relatif aux modalités d'application aux personnels relevant du ministère de l'éducation nationale des dispositions de l'article 5 du décret n° 82-447 du 28 mai 1982 relatif à l'exercice du droit syndical dans la fonction publique.	Lettre d'information émanant de l'organisation syndicale et précisant, le cas échéant, si la RIS a lieu sur temps de classe.	Dès réception et au moins 48H avant la date prévue de cette réunion sur temps de classe.  Dans tous les cas avant la tenue de la RIS. Aucune régularisation d'absence a posteriori ne sera tolérée.	IEN	AVEC TRAITEMENT Dans la limite de 3 demi-journées par année scolaire. Au maximum, une seule de ces demi-journées pourra être prise sur le temps de présence devant élèves, les RIS hors temps de classe seront déduites des 108 heures hors APC.

## ANNEXE II - AUTORISATIONS D'ABSENCES DE DROIT

A l'occasion de certains évènements, les fonctionnaires et agents non titulaires peuvent être autorisés à s'absenter du service **sur présentation d'un justificatif de l'évènement.**

Réunion d'information « spéciale » pour renouvellement des instances de concertation (art . 5 du décret n°82-447 du 28 mai 1982)	Lettre d'information si la RIS a lieu hors temps de classe  Autorisation d'absence si elle a lieu pendant le temps de classe		IEN	AVEC TRAITEMENT 1h par agent pendant la période de six semaines précédant le jour du scrutin et hors temps de classe.
Congrès et instances locaux, nationaux, internationaux Congrès d'organismes directeurs des organisations syndicales d'un autre niveau que national ou international (art.13 modifié par décret 2013-451 du 31/05/2013 art.1)	Convocation	Dès réception et au moins 3 jours avant l'absence	IEN	AVEC TRAITEMENT Dans la limite de 20 jours/an
Participation des représentants syndicaux aux réunions organisées par l'administration : CTP, CAP... (art.15 modifié par décret 2013-451 du 31/05/2013 art.2)	Convocation	Dès réception et au moins 3 jours avant l'absence	IEN	AVEC TRAITEMENT

## ANNEXE III - AUTORISATIONS D'ABSENCES FACULTATIVES

Ces autorisations d'absences ne constituent pas un droit. Il s'agit de mesures de bienveillance relevant de l'appréciation de la Directrice académique après avis de l'IEN. Elles peuvent être refusées ou accordées avec ou sans traitement.

**NB : Tous les justificatifs doivent être fournis au moment de la demande – formulaire d'autorisation d'absence à remplir obligatoirement.**

**NB : Toute sortie de département est à l'appréciation de Madame la Directrice académique.**

AUTORISATION D'ABSENCE FACULTATIVES	PIECES A FOURNIR	DUREE	COMPETENCE	TRAITEMENT	OBSERVATIONS
Mariage ou pacs de l'enseignant	Demande écrite préalable et pièce justificative afférente (attestation du maire ou faire-part, publication des bans, attestation du greffe du tribunal d'instance)	5 jours ouvrables* maximum (y compris le jour de la cérémonie + délai de route éventuel de 48h)  <i>* Les jours ouvrables concernent tous les jours de la semaine du lundi au samedi, à l'exception du dimanche et des jours fériés</i>	DASEN après avis de l'IEN	3 jours AVEC 2 jours SANS	A prévoir de préférence hors temps scolaire et sous réserve des nécessités de service.
Mariage ou pacs : frères, sœurs, parents, enfants de l'enseignant ou de son conjoint et en qualité de témoin. (autorisation de convenance personnelle)	Faire-part ou bans, etc...	Deux jours ouvrés	DASEN après avis de l'IEN	AVEC	Sous réserve des nécessités de service.
Mariage ou pacs : d'amis, cousins, neveux, nièces, oncles, tantes (autorisation de convenance personnelle)	Faire-part ou bans, etc...	Jour de la cérémonie	DASEN après avis de l'IEN	SANS	Sous réserve des nécessités de service.
Naissance (3 jours)	Demande écrite préalable et acte de naissance de l'enfant ou certificat médical si la demande est faite avant la naissance	3 jours fractionnables à prendre dans les 15 jours entourant la naissance de l'enfant (cumulables avec le congé de paternité)	DASEN après avis de l'IEN	AVEC	
Adoption : - RDV dans le cadre de l'adoption - déplacement à l'étranger dans le cadre de l'adoption	Justificatif d'arrivée de l'enfant dans le foyer et/ou justificatif d'adoption	3 jours fractionnables à prendre dans les 15 jours entourant l'arrivée de l'enfant dans le foyer (cumulables avec le congé de paternité)	DASEN après avis de l'IEN	AVEC	Si déplacement long à l'étranger possibilité de bénéficier d'une disponibilité de droit de 6 semaines maximum
Décès ou maladie très grave du conjoint, des père et mère, des enfants, de la personne liée par un pacs	Demande écrite et pièce justificative afférente (certificat de décès – certificat médical etc...)	3 jours ouvrables augmentés éventuellement de 48h de délai de route	DASEN après avis de l'IEN	AVEC	

## ANNEXE III - AUTORISATIONS D'ABSENCES FACULTATIVES

Ces autorisations d'absences ne constituent pas un droit. Il s'agit de mesures de bienveillance relevant de l'appréciation de la Directrice académique après avis de l'IEN. Elles peuvent être refusées ou accordées avec ou sans traitement.

**NB : Tous les justificatifs doivent être fournis au moment de la demande – formulaire d'autorisation d'absence à remplir obligatoirement.**

**NB : Toute sortie de département est à l'appréciation de Madame la Directrice académique.**

AUTORISATION D'ABSENCE FACULTATIVES	PIECES A FOURNIR	DUREE	COMPETENCE	TRAITEMENT	OBSERVATIONS
Décès d'autres membres de la famille (frères, sœurs, grands-parents, beaux-parents, et autres membres de la famille proche et belle-famille) (autorisation de convenance personnelle)	Demande écrite et pièce justificative afférente (certificat de décès)	Jour des obsèques, éventuellement majoré du délai de route de 48 heures	DASEN après avis de l'IEN	AVEC	Si délais de route 1 jour maximum AVE C traitement
Décès d'autres proches ou connaissances (amis collègues) (autorisation de convenance personnelle)	Demande écrite et pièce justificative afférente (certificat de décès)	½ journée des obsèques	DASEN après avis de l'IEN	AVEC	
Fêtes religieuses (cf calendrier BOEN) Selon leur confession, les agents peuvent obtenir des autorisations d'absence dans la mesure où leur absence demeure compatible avec les nécessités de service.	Demande écrite préalable	Jours de fêtes listés dans la circulaire FP du 10/02/2012 uniquement	IEN	AVEC	Sous réserve des nécessités de service.
Sapeur-pompier volontaire	Intervention / formation	1 jour	DASEN après avis de l'IEN	AVEC	

## ANNEXE III - AUTORISATIONS D'ABSENCES FACULTATIVES

Ces autorisations d'absences ne constituent pas un droit. Il s'agit de mesures de bienveillance relevant de l'appréciation de la Directrice académique après avis de l'IEN. Elles peuvent être refusées ou accordées avec ou sans traitement.

**NB : Tous les justificatifs doivent être fournis au moment de la demande – formulaire d'autorisation d'absence à remplir obligatoirement.**

**NB : Toute sortie de département est à l'appréciation de Madame la Directrice académique.**

Garde d'enfant (décompte par année civile)					
Enfant malade	Certificat médical indiquant que le parent doit rester auprès de l'enfant.	5.5 jours soit 11 demi- journées au prorata du temps travaillé	IEN	AVEC	Quota dépassé SANS TRAITEMENT
Indisposition passagère de son enfant sans certificat médical	Courrier justificatif		IEN	AVEC	Quota dépassé SANS TRAITEMENT
- Pour nourrice malade - Crèche ou école fermée	Courrier justificatif et pièces afférentes		IEN	AVEC	Quota dépassé SANS TRAITEMENT
Diverses avec traitement autorisation d'absence exceptionnelle accordée en fonction de nécessité de service					
RDV médicaux chez un spécialiste avec impossibilité de négocier la date	Convocation et/ ou justificatif de présence	½ journée	DASEN après avis de l'IEN	AVEC	A titre exceptionnel
Accompagnement à des RDV médicaux pour conjoint - ascendants – enfants de plus de 16 ans et autres membres de la famille proche	Justificatif de présence	½ journée	DASEN après avis de l'IEN	AVEC	A titre exceptionnel Durée accordée en fonction des délais de route.
Urgences médicales conjoint - ascendants – enfants de plus de 16 ans – et autres membres de la famille proche	Justificatif de présence	½ journée	DASEN après avis de l'IEN	AVEC	A titre exceptionnel Durée accordée en fonction des délais de route.

## ANNEXE III - AUTORISATIONS D'ABSENCES FACULTATIVES

Ces autorisations d'absences ne constituent pas un droit. Il s'agit de mesures de bienveillance relevant de l'appréciation de la Directrice académique après avis de l'IEN. Elles peuvent être refusées ou accordées avec ou sans traitement.

**NB : Tous les justificatifs doivent être fournis au moment de la demande – formulaire d'autorisation d'absence à remplir obligatoirement.**

**NB : Toute sortie de département est à l'appréciation de Madame la Directrice académique.**

RDV dans le cadre de la procréation médicale assistée	Convocation et/ ou justificatif de présence	1 jour	DASEN après avis de l'IEN	AVEC	
Participation à une réunion ou une formation en lien avec le travail mais qui n'est pas à l'initiative de l'éducation nationale.	Convocation	2 jour /an au maximum	DASEN après avis de l'IEN	AVEC si en rapport avec la mission à l'éducation nationale ou convocation d'une association partenaire de l'éducation nationale ( AGEEM ...)	Demande préalable à l'inscription : Accordée sous réserve des nécessités de service si plus d'une journée.
Participation à une compétition sportive pour les sportifs de haut niveau inscrits sur la liste du ministère des sports	Convocation		DASEN après avis de l'IEN	AVEC	Accordée sous réserve des nécessités de service si plus d'une journée
Candidat à une formation ou à un concours administratif / examen professionnel.	Convocation et attestation de présence	Durée ou jour des épreuves	DASEN après avis de l'IEN	AVEC	veille de l'examen : possibilité de bénéficier de 2 jours par an pour préparation
Formations universitaires suivies (hors congé de formation accordé après avis de la CAPD).	Pièce justificative afférente	2 jours au maximum / an	DASEN après avis de l'IEN	AVEC	Sous réserve des nécessités de service. A partir du 3 <sup>ème</sup> jour SANS traitement.
Accompagner un enfant à une soutenance de thèse, à une remise de diplôme	Demande écrite préalable et pièce afférente.	½ journée	DASEN après avis de l'IEN	AVEC	Sous réserve des nécessités de service et des délais de route.
Examen permis de conduire	Convocation	Durée de l'examen	IEN	AVEC	

## ANNEXE III - AUTORISATIONS D'ABSENCES FACULTATIVES

Ces autorisations d'absences ne constituent pas un droit. Il s'agit de mesures de bienveillance relevant de l'appréciation de la Directrice académique après avis de l'IEN. Elles peuvent être refusées ou accordées avec ou sans traitement.

**NB : Tous les justificatifs doivent être fournis au moment de la demande – formulaire d'autorisation d'absence à remplir obligatoirement.**

**NB : Toute sortie de département est à l'appréciation de Madame la Directrice académique.**

Démarches administratives obligatoires : Convocation de l'enseignant par l'administration (tribunal, police etc...).	Convocation		IEN	AVEC	
<b>Autorisations d'absence pour convenances personnelles : SANS traitement ou REFUSEES</b>					
Congrès ou assemblée générale d'une association (ou autre) à laquelle l'agent a choisi personnellement d'adhérer ou de s'inscrire.	Convocation		DASEN après avis de l'IEN	SANS	Sous réserve des nécessités de service.
Visite par l'enseignant de sa future école d'affectation.	Demande écrite préalable		DASEN après avis de l'IEN	SANS	Sous réserve des nécessités de service.
Rendez-vous avec le notaire	Convocation		DASEN après avis de l'IEN	SANS	Sous réserve des nécessités de service.
Accompagnement du conjoint à un congrès, voyage, assemblée	Demande écrite préalable		DASEN après avis de l'IEN	SANS	Sous réserve des nécessités de service.
Compétition sportive, stage d'entraînement, marathon	Demande écrite préalable et/ou attestation d'inscription		DASEN après avis de l'IEN	SANS	Sous réserve des nécessités de service.
Participation à diverses manifestations (concerts, jeux, concours sportifs divers, ...)	Demande écrite préalable		DASEN après avis de l'IEN	SANS	Sous réserve des nécessités de service.
Départ anticipé en congé pour participer à l'organisation de colonie de vacances	Demande écrite préalable		DASEN après avis de l'IEN	SANS	Sous réserve des nécessités de service et d'une demande d'autorisation de cumul de rémunération préalable.
Fête de famille (week-end anticipé ou prolongé)	Demande écrite préalable		DASEN après avis de l'IEN	SANS	Sous réserve des nécessités de service.
Accompagner un enfant à un examen scolaire	Demande écrite préalable et pièce afférente.		DASEN après avis de l'IEN	SANS	Sous réserve des nécessités de service.

## ANNEXE III - AUTORISATIONS D'ABSENCES FACULTATIVES

Ces autorisations d'absences ne constituent pas un droit. Il s'agit de mesures de bienveillance relevant de l'appréciation de la Directrice académique après avis de l'IEN. Elles peuvent être refusées ou accordées avec ou sans traitement.

**NB : Tous les justificatifs doivent être fournis au moment de la demande – formulaire d'autorisation d'absence à remplir obligatoirement.**

**NB : Toute sortie de département est à l'appréciation de Madame la Directrice académique.**

Réunion parents-professeurs	Demande écrite préalable		DASEN après avis de l'IEN	SANS	Sous réserve des nécessités de service.
Déplacement effectué à l'étranger pour raison personnelle (hors congés légaux).	Demande écrite préalable		DASEN après avis de l'IEN	SANS	Sous réserve des nécessités de service.
Problème de transport : panne de véhicule, grève des transports en commun.	Justificatif de panne		DASEN après avis de l'IEN	SANS	Un retard peut être toléré mais pas une absence totale.
Assemblée de copropriétaires	Convocation		DASEN après avis de l'IEN	SANS	Sous réserve des nécessités de service.
Déménagement	Demande écrite, facture...		DASEN après avis de l'IEN	SANS	Sous réserve des nécessités de service. A prévoir hors temps scolaire.
Sinistre domestique : dégâts des eaux, chaudière, vols...)	Document justificatif		DASEN après avis de l'IEN	SANS	
<b>Autres motifs</b>					
Cure thermique	Certificat médical		DASEN après avis de l'IEN	SANS  AVEC si arrêt de maladie	Le fonctionnaire bénéficie à sa demande d'un congé annuel ou d'une période de disponibilité pour convenances personnelles pour suivre une cure thermique à une date compatible avec les nécessités de service : les cures thermales doivent être impérativement suivies pendant les vacances scolaires.